A lire
Charte du
Naturism e Bélézien

A visiter
www.belezy.com
www.bedoin.org

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION- Version 08/09/2005

NATURE DES PRESTATIONS

L'hébergem ent est entièrem ent m eublé et équipé.

***Sauf mention contraire explicite** , l'accès au parc de loisirs pour tous les occupants est com pris dans le prix.*

Les prix sont établis pour des locations à la semaine, du sam edi au sam edi. L'hébergem ent doit être libéré à 10 heures du m atin, et les arrivées se font à partir de 16 heures. E n dehors des périodes « haute saison » (vacances scolaires) , la location journalière est possible avec un m inim um de deux nuits.

P our des périodes différentes, on peut traiter directem ent avec le propriétaire.

Un tarif « couple » est possible à certaines périodes. Il est calculé sur la base de 8 0% du tarif « fam ille».

Tous les couchages sont équipés d'alèses et de couvertures. Les draps ne sont pas fournis systém atiquem ent (voir fiche particulière à chaque hébergem ent et dossier de location). E n dépannage, le Centre de Loisirs peut louer des draps.

Le prix de location com prend votre carte d'accès libre et perm anent à la base de loisirs de Bélézy. P our tous les locataires, elle perm et la participation gratuite à toutes les activités et animations : piscines, ateliers, spectacles, restaurant, épicerie, etc., hors celles « à participation financière » explicitem ent stipulées par la D irection du parc : m ini club, certaines excursions, etc..

P our cela, vous recevrez dans le dossier de location un form ulaire, signé par le propriétaire, vous perm ettant de retirer au bureau d'accueil du Centre de loisirs les badges pour le nombre de personnes que vous aurez déclarées.

Il est fortem ent conseillé d'assister au pot d'accueil qui se tient sous les platanes le dim anche à 18 heures (en particulier pour le m ini-club si vous n'avez pas réservé)

PROCESSUS DE RÉSERVATION

Votre réservation se fait par e-m ail, courrier ou fax. Un acompte de 25% est dem andé dès la réservation. Le paiem ent du solde se fait d'avance, au m oins 5 semaines avant le début du séjour.

Le paiem ent se fait par chèque, quand cela est possible, ou par virem ent direct de votre banque sur le compte dont le propriétaire vous com m unique le R IB.

Nous vous dem andons en outre le versem ent d'une caution de 200,00 €, en garantie des élém ents mis à votre disposition, restituable après votre séjour, si aucun problème n'est signalé

L'encaissement de la totalité du m ontant de la location, que ce soit par chèque ou par virem ent, doit être effectif trois semaines avant le début du séjour. Nous vous envoyons alors une lettre de confirm ation à laquelle nous joignons une docum entation com plète.

Les clés vous sont envoyées au m oins 15 jours avant votre arrivée, par paquet poste recom m andé avec AR , à l'adresse que vous nous aurez indiquée (à défaut, celle figurant sur le bulletin de réservation). Une clé de secours, délivrable seulem ent avec l'accord du propriétaire, est disponible à l'accueil du centre de loisirs.

D ès versem ent de l'acompte, la location est définitive et la réservation de l'hébergem ent est donc garantie. E n conséquence, en cas d'annulation, quelle qu'en soit la date, les som m es versées ne sont pas restituées, sauf accord particulier avec le propriétaire.

Le dom aine de Bélézy et le village des Hauts de Bélézy sont naturistes. Vous devrez signer, pour vous et les personnes vous accom pagnant, la charte naturiste qui sera jointe au dossier de location.

A la fin du séjour, à réception de la clé, la caution vous est renvoyée dans un délai de 3 semaines, déduction éventuellem ent faite des frais de nettoyage et de réparation.

ENTRETIEN – INCIDENTS – ASSURANCES

Vous entrerez dans un hébergem ent propre et entretenu, nous vous dem andons de le rendre en bon état, m énage effectué. A défaut l'intervention d'une fem me de m énage vous sera facturée, selon un forfait m inim um de 50 euros.

Une option « m énage com plet » vous est proposée, au tarif (2005 - 2006) de 50 euros.

Vous êtes responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dom m ages qui pourraient être causés à l'im m euble et aux installations du fait d'une utilisation irrationnelle des appareils électriques et de chauffage ou de l'obstruction des W C, lavabo, baignoire ou évier par des objets de nature à boucher les canalisations.

Vous ne pourrez réclam er aucune réduction de loyer ou indem nité au cas où des réparations urgentes incom bant au propriétaire s'avéreraient nécessaires durant la période de location, ou en cas de panne des

appareils m énagers, de m êm e en cas d'interruption dans le fonctionnem ent des services généraux et publics de l'im m euble (eau chaude et froide, chauffage, électricité, etc.).

Le propriétaire est dégagé de toute responsabilité en cas de vol dans les lieux loués, ainsi que des dégats issus de force m ajeure (incendie, tem pête, etc.)
E n cas d'incident m atériel, le Centre de loisirs pourra se charger de vous dépanner. Les petits incidents (m oins d'une heure de travail) sont pris en charge sans préalable – au delà, l'accord écrit du propriétaire est requis avant tout engagem ent de dépense.

Vous et vos partenaires devrez vous conformer à la réglem entation intérieure de la copropriété, notam ment en cas ce qui concerne le naturism e, le bruit et l'utilisation des parties com m unes. Les petits anim aux sont pas adm is, après accord explicite du propriétaire, et doivent alors être tenus en laisse dans les parties com munes. Ils ne sont pas adm is dans le P arc de loisirs.

E n cas de plaintes répétées (2 m inim um), le propriétaire pourra exiger le départ imm édiat du locataire sans que celui-ci puisse exiger un rem boursem ent partiel de la location.
P our tout ce qui n'est pas prévu dans le présent contrat, les usages locatifs font règle.
E n cas d'annulation, le bailleur serait en droit de relouer im médiatem ent les locaux, objet du présent contrat.

Il vous est demandé de vous assurer à une com pagnie d'assurance notoirem ent connue contre les risques de vol, d'incendie et dégâts des eaux, tant pour ses risques locatifs que pour le m obilier donné en location, ainsi que pour le recours des voisins, et à justifier du tout à prem ière réquisition du propriétaire.

E n conséquence, ces derniers déclinent toute responsabilité pour le recours que leur com pagnie d'assurance pourrait exercer contre les locataires en cas de sinistre.
Le dépôt de garantie est versé pour répondre des dégâts qui pourraient être causés aux lieux loués et aux objets les garnissant et ne pourra en aucun cas être considéré com m e faisant partie du loyer, pas plus qu'il ne sera productif d'intérêts. Il vous sera rem boursé, sous déduction du coût des dégâts éventuels et du remplacem ent des objets manquants ou détériorés augm enté du loyer des journées nécessaires aux travaux si le bien ne pouvait être loué en raison des dégradations.